



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 012/2024
SÉANCE N° 1 DU 22 JANVIER 2024

APPEL À PROJETS POUR L'ATTRIBUTION DE LA DSIL 2024 (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL)

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 16 janvier 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet (à partir de 17 h 20), Patrice Morin, Julien Brocaïl, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Était absent ou excusé

Gwénaél Poisson, vice-président.

Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Éric Paris a donné pouvoir à Céline Loiseau.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 24 janvier 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2024**APPEL À PROJETS POUR ATTRIBUTION DSIL 2024 (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL)**

Rapporteur : Christian Lefort

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2334-32 à L2334-39, L2334-42 et R.2334-19, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que l'appel à projets pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local, DSIL, année 2024, permet de solliciter des subventions,

Après avis favorable de la commission ressources,

DÉLIBÈRE**Article 1er**

Le bureau communautaire approuve le plan de financement de l'opération, ci-après défini :

Opérations	Coût prév. projet HT	Montant DSIL sollicitée	%	Autres financements	Part MO
Acquisition de bus électriques 2024 & réalisation de travaux connexes à la station d'avitaillement	4 463 900 €	1 500 000 €	34 %	1 500 000 €	1 463 900 €
Équipement des bus en radiotéléphonie	500 000 €	400 000 €	80 %	-	100 000 €
Abris vélos Hôpital Laval	90 000 €	72 000 €	80 %	-	18 000 €
Dessertes scolaires – parking de regroupement des cars	330 000 €	264 000 €	80 %	-	66 000 €

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter le financement et à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Signé : Florian Bercault